

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE NUMERO 04-2025

Séance du 22 mai 2025 à 19 heures 45 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. COTTEY Romain, Mme DESCOURS Christine, M. DUBOST Fabrice, Mme GINOUX Céline, M. KANDZIORA Frédéric, M. LECOUFFE Mehdi, M. PAGNON Jérémie, M. RICHARD Franck, Mme THIVOLLE Marie Monique.

Absent(s) :

Mme BOSSUYT Julie, Mme BREVET Valérie, Mme GAILLETON Sophie

Excusé(s) :

M. BAUER Franck, Mme MICHIEL Christiane, M. VILLERMET Thomas

Secrétaire de séance : M. PAGNON Jérémie

Président de séance : Mme THIVOLLE Marie Monique

1 - Approbation du procès-verbal 03-2025 du 14 avril 2025

Madame Marie Monique THIVOLLE demande l'approbation du procès-verbal numéro 03-2025 du 14 avril 2025. Le procès-verbal n'appelant aucune objection est approuvé à l'unanimité.

2 - Délibération : signature de l'avenant à la convention de gestion et d'entretien de la voie bleue

Vu la délibération 2023-5 du 20 février 2023 approuvant la convention de gestion d'entretien de la Voie Bleue à signer avec la communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu la délibération 2025/04/29/06 du 29 avril 2025 de la communauté de communes Val de Saône Centre portant sur la signature d'un avenant à la convention de gestion et d'entretien de la Voie Bleue,

Vu l'avenant numéro 1 à la convention,

Considérant les aménagements réalisés et le fonctionnement de la Voie Bleue sur deux saisons estivales notamment,

Madame le Maire indique que l'avenant permet d'intégrer à la convention les équipements installés dans le cadre des aménagements de la voie bleue et d'apporter des précisions sur les prestations réalisées. Il modifie le préambule et l'article 5 de la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant à la convention de gestion et d'entretien de la Voie Bleue, annexé à la présente délibération,
- Autorise Madame le Maire à signer et tout autre document pouvant s'y rapporter.

3 - Délibération : choix du prestataire pour la téléphonie et internet

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur choix d'un nouveau prestataire téléphonique.

Elle informe le conseil que les contrats actuels ont été résiliés afin de pouvoir changer d'opérateur au mois de novembre.

Le coût mensuel actuel est de 381.70 €TTC pour les prestations suivantes : internet ADSL, abonnement téléphonique, abonnement mobile, maintenance du matériel (standard), location du matériel et des frais de gestion.

Elle présente les deux offres suivantes :

- Société Elan à Dardilly pour un montant de 389.29 €TTC mensuel
- Société MB France à Anse pour un montant de 346.08 €TTC mensuel

Le matériel et les prestations sont quasiment identiques; l'offre de la société ELAN inclut un back-up 4G automatique, 1 borne WIFI en salle de conseil municipal, 1 licence softphone (notamment pour les transferts d'appels) et une garantie d'intervention de 4 heures sur toutes pannes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Accepte la proposition de la société ELAN
- Autorise Madame le maire à signer le contrat et tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette affaire.

4 - Délibération : demande de subvention des JSP de Garnerans.

Madame le Maire présente une demande de subvention des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Garnerans.

Il s'agit d'une demande pour une subvention pour le fonctionnement annuel. Leur demande est motivée par leur

participation au Championnat Régional du concours de manœuvre qui génère un coût supplémentaire d'environ 2 000 €.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de verser exceptionnellement pour cette année 2025 une subvention de 100 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de verser une subvention exceptionnelle pour 2025 d'un montant de 100 euros,
- Autorise Madame le Maire à verser cette subvention.

Pendant les débats, il a été rappelé par Monsieur Romain COTTEY que la commune ne peut pas subventionner toutes les associations. Madame Christine DESCOURS rappelle que les pompiers sont importants pour la collectivité.

Monsieur Jérémie PAGNON pense effectivement qu'il ne faut pas se laisser amadouer par le fait que ce soit les pompiers car toutes les associations défendent une cause utile. Il propose la possibilité de donner chaque année, en plus des quatre associations habituelles, une subvention à une ou deux autres associations et de changer chaque année.

5 - Délibération : Autorisation donnée à Madame le Maire pour déposer un dossier de demande de barnum auprès du portail d'aide de la Région

Madame le maire informe le Conseil municipal que la Région propose aux communes de moins de 2000 habitants, la cession, à titre gratuit, d'un barnum de 3mx3m afin de le mettre à disposition des associations locales.

La commune s'engage à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation et à le maintenir en état, le cas échéant, en remplaçant les éléments défectueux.

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer le dossier sur le Portail des Aides de la Région.

6 - Questions diverses

Travaux :

- La tonte des espaces verts a débuté. Le nouveau tracteur tondeuse est opérationnel : Romain COTTEY précise qu'il serait nécessaire de faire des petites rampes d'accès pour la tonte des espaces verts dans certains lotissements.
- Le massif devant la mairie a été taillé. La commission fleurissement envisage de réaménager ce massif.
- La table de ping-pong va être livrée par l'entreprise FRANCIOLI, à suivre pour l'installation.
- Les nouveaux jeux du square seront livrés courant semaine 22 ou 23, à poser.

SIVOS :

- Le pré-raccordement fibre a été effectué à l'école de Peyzieux-sur-Saône. Le SIVOS pourra donc s'abonner.
- La communauté de communes nous informe que les écoles ont été destinataires d'un courrier portant sur deux animations : le programme ECOUPOUSSE (anciennement Watty à l'école), et les animations de France Nature Environnement.
- Romain COTTEY informe du départ en retraite de Thérèse ESTEVE, les dossiers de subventions sont en cours, les devis des travaux pour la réfection du hall de l'école de Peyzieux-sur-Saône sont à la signature, les tables dans la cour sont à poser, le changement de la chaudière en garderie est à envisager pour 2026.

DIVERS :

- Un courrier de la Région nous informe que le transport scolaire sera payant pour tous les élèves ayants droits scolarisés en collège ou lycée.
- Le SDIS de l'Ain nous fait part de l'arrêt de l'application SMARTEMIS (qui permet d'informer l'autorité municipale d'une intervention en cours sur la commune) ; elle sera remplacée par une application nationale NexSIS.
- Madame le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Premier Ministre portant sur le problème d'accès aux assurances des collectivités locales.
- L'assemblée générale de l'ADMR de Saint Trivier-sur-Moignans aura lieu le jeudi 5 juin à 18h.
- Dépôts sauvages : Il y a un dépôt à la gravière. Madame le Maire demande à Monsieur Romain COTTEY le suivi du dépôt à la limite de Chaneins. L'acquéreur de la maison est en litige avec les entreprises qui ont effectué le dépôt et que le dossier est en attente.

Fait à Peyzieux-sur-Saône

Le secrétaire de séance,

Jérémie PAGNON



Le Maire

Marie Monique THIVOLLE

